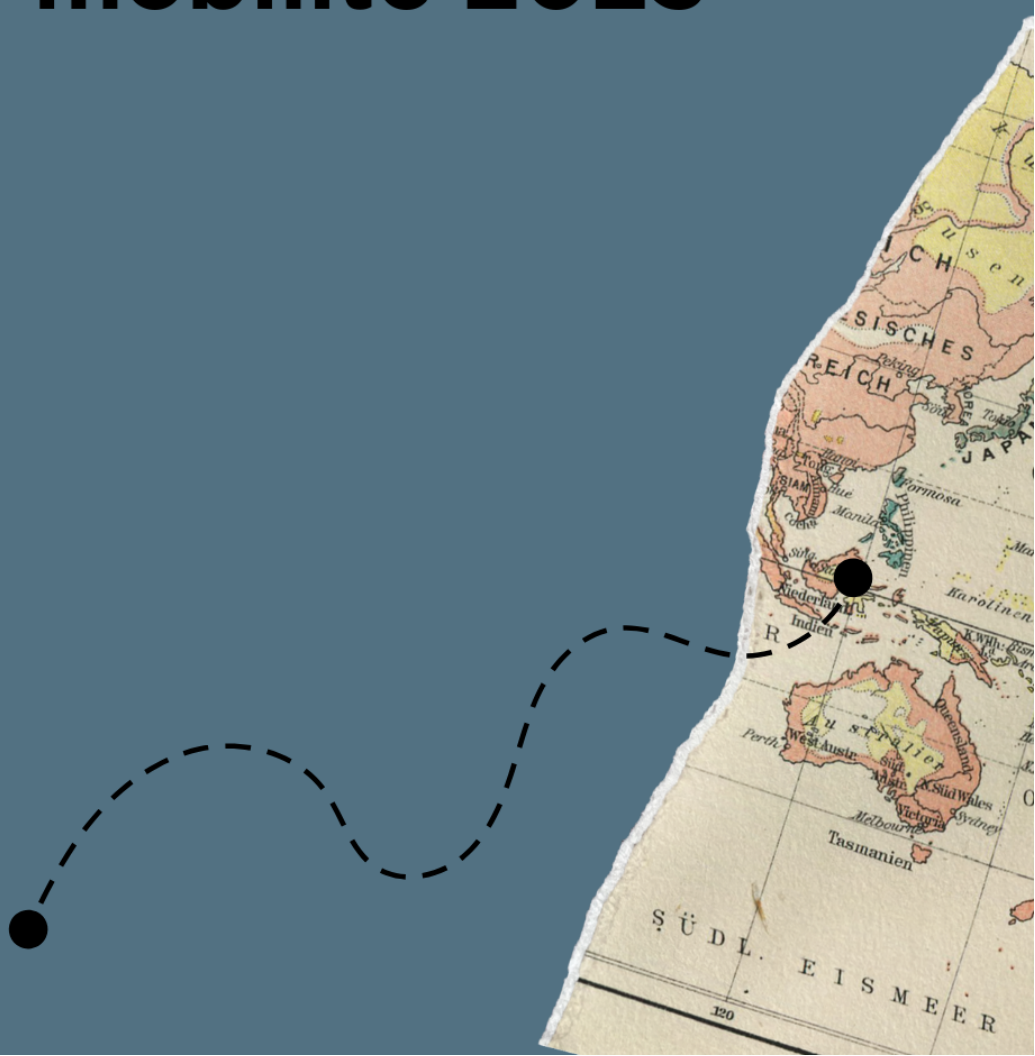


2024 / 2025



GUIDE de la mobilité 2025

ai@fnesi.org
www.fnesi.org



GUIDE DE LA MOBILITÉ



FNESI

Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateur·rice·s de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 15 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000.

Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 120.000 étudiant·e·s en sciences infirmières de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant·e·s infirmier·ère·s et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant.

Notre structure représente tou·te·s les Étudiant·e·s en Sciences Infirmières (ESI) auprès des ministères des tutelles de la formation mais également auprès des partenaires et institutionnel·le·s impliqué·e·s dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en sciences infirmières, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de proposition et porter une vision d'avenir sur la société.

Depuis octobre 2021, elle devient ainsi la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme une filière universitaire et reconnue pour son expertise, son savoir faire et savoir être.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Avant-Propos

Pour répondre à sa mission d'information et afin de toujours mieux accompagner les étudiant·e·s dans leurs démarches, la FNEI a mis à jour ce guide. Il permet de saisir tous les tenants et aboutissants et permet de prévoir de la meilleure des façons la mobilité.

En effet, depuis quelques années, la mobilité, qu'elle soit nationale, européenne ou internationale, est de plus en plus commune dans le monde étudiant. Au-delà des idées reçues, la mobilité est un remarquable moyen de développer ses compétences, de remettre en question son parcours et sa formation en la comparant avec d'autres systèmes de santé et de formations, et apporte aux étudiant·e·s une grande ouverture d'esprit, en plus d'être une expérience humaine incomparable.

Dans l'objectif de répondre aux exigences du processus de Bologne¹ et d'aligner notre formation sur l'enseignement supérieur au niveau européen, le référentiel de 2009 de la formation du premier cycle, nous offre de nouvelles possibilités en termes de mobilité étudiante, que ce soit en stage ou au niveau académique, principalement en Europe mais aussi au niveau international. Malheureusement, malgré la possibilité aux infirmier·ère·s anesthésistes, infirmier·ère·s de bloc opératoire, infirmier·ère·s de pratique avancée d'effectuer une mobilité, peu d'établissements de formation leurs permettent d'en réaliser une alors que, l'accès au programme Erasmus+ est également précisé dans les conventions établies avec les universités, par exemple. C'est alors qu'il y a un réel enjeu à ouvrir la possibilité de la mobilité pour tou·te·s.

Parmi les nombreuses façons de se déplacer et d'apprendre à l'international, il est parfois compliqué de comprendre le fonctionnement des unes et des autres. Chacune de ces manières à ses propres modalités, que ce soit en termes de démarches, de besoins financiers ou de durée.

En 2025, 52% des établissements de formation du premier cycle sont signataires de la charte Erasmus+ comparé à 46% en 2024. Chaque année, de plus en plus d'établissements de formation optent pour le programme Erasmus+. Néanmoins, pas moins de la moitié n'en sont pas signataires, créant ainsi une inégalité d'accessibilité à la mobilité internationale. Ce développement doit continuer, pour permettre à tou·te·s les ESI de France d'avoir le même accès à la mobilité.

¹[Le processus de Bologne | Cairn.info](https://www.cairn.info/le-processus-de-bologne)

SOMMAIRE

Présentation de la Fnesi.....	2
Avant-Propos.....	3
I. La mobilité dans les formations en sciences infirmières.....	7
1. Renforcer la mobilité du premier cycle.....	7
2. Renforcer la mobilité du second cycle.....	8
Les étudiant·e·s infirmier·ère·s anesthésiste :.....	8
Les étudiant·e·s infirmier·ère·s de bloc opératoire et les étudiant·e·s infirmier·ère·s en pratique avancée.....	9
Les étudiant·e·s puériculteur·rice·s.....	9
3. Les différents types de mobilité.....	9
4. Les raisons de partir en mobilité.....	9
II. La mobilité nationale.....	12
1. Qu'est-ce que la mobilité nationale ?.....	12
2. Réaliser une mobilité nationale.....	12
3. Le lieu de mobilité nationale.....	12
III. Erasmus+.....	15
1. Qu'est ce que le programme Erasmus+ ?.....	15
2. Erasmus+ en quelques chiffres.....	15
1. Les pays partenaires.....	16
2. Les établissements de formation signataires.....	18
3. La charte Erasmus+.....	21
4. Le rapport de mobilité Erasmus+.....	22
IV. Hors Erasmus+.....	24
1. Convention créée par votre établissement de formation.....	24
2. Stage organisé par un·e étudiant·e.....	24
3. La mobilité internationale dans le cadre d'un séjour d'études.....	25
4. Les associations humanitaires.....	26
V. Organiser et monter son projet.....	28
A. Les modalités de départ.....	28
a) Les papiers administratifs.....	28
b) Passeport et VISA.....	29
c) Le permis de conduire international.....	30
d) La carte européenne d'assurance maladie (CEAM).....	30
e) La carte étudiante internationale.....	30

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

f) Téléphoner à l'international.....	31
g) Gérer son argent.....	31
h) Les logements.....	33
i) L'avion.....	33
j) L'apprentissage linguistique.....	34
k) Votre Santé.....	35
B. Les financements.....	36
a) Les bourses d'Erasmus.....	37
a.1) La bourse Erasmus+.....	37
a.2) Les compléments "inclusion".....	38
a.3) Les compléments transition écologique.....	38
b) Les aides à la mobilité internationale des régions.....	38
c) Les aides des pays d'accueil.....	39
d) Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).....	39
e) Le Fond Culture Action.....	40
f) Les partenaires privés.....	40
C. Ne rien oublier dans sa valise.....	40
D. Une fois sur place.....	42
a) L'inscription au consulat.....	42
b) Prévention.....	44
IIV. CONCLUSION.....	48
ANNEXE I.....	48

I. La mobilité dans les formations en sciences infirmières

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

I. La mobilité dans les formations en sciences infirmières

1. Renforcer la mobilité du premier cycle

À la suite de la publication du référentiel du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier², le grade licence et l'alignement au cadre d'enseignement supérieur européen, de la formation du premier cycle s'inscrit désormais dans le processus de Bologne.

Signé le 19 juin 1999, par 29 pays européens, les accords de Bologne³ harmonise les systèmes européens d'enseignements supérieurs, favorise l'obtention des diplômes européens et facilite la mobilité des étudiant·e·s, des enseignant·e·s-chercheur·euse·s mais aussi des professionnel·le·s.

Pour aboutir à cette harmonisation, le processus de Bologne a posé plusieurs objectifs en terme de mobilité :

- **Fonder l'enseignement supérieur en trois cycles :**
 - Licence (BAC+3),
 - Master (BAC+5),
 - Doctorat (BAC+8),
- **Mettre en place des ECTS⁴** (*European Credits Transfer System*) qui permettent une reconnaissance des études à l'international et de les transférer d'un établissement à un autre. Ces crédits sont comptabilisés et acquis à vie au cours de la formation de l'étudiant·e et lui permettent de partir avec le programme Erasmus+,
- Donner un **supplément au diplôme⁵** reprenant le contenu du parcours spécifique de l'étudiant·e (compétences, options, mobilité,...), donnant ainsi une transparence du contenu du parcours de l'étudiant·e,
- **Acquérir des compétences et connaissances transversales** telles que l'informatique, les langues, etc.

C'est donc par le processus de Bologne que chaque étudiant·e du cursus LMD (*Licence-Master-Doctorat*) peut accéder à des programmes tels qu'Erasmus+, programme auquel vous pouvez désormais avoir accès au sein de vos établissements de formation !

En plus de cette avancée, le référentiel de la formation de premier cycle s'ouvre lui-même à ce type de projet. En effet, au travers de l'Article 40 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au

² <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/2021-01-08/>

³ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-processus-de-bologne-questions-reponses-47254>

⁴ <https://ehea.info/page-ects>

⁵ <https://ehea.info/page-diploma-supplement>

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

diplôme d'Etat infirmier⁶, nous constatons **qu'un stage à l'international est autorisé durant nos 3 ans d'études**. Celui-ci stipule que "dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive, dite supplément au diplôme", qui a été mise en place lors de la rentrée 2014.

De plus, "le parcours de formation permet la validation des périodes d'études effectuées à l'international. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre. Lorsqu'un étudiant change d'institut de formation pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'institut d'origine lui sont définitivement acquis. Il valide dans son nouvel institut les crédits manquant à l'obtention de son diplôme."

Cet extrait appuie la faisabilité d'une mobilité par les étudiant·e·s en stipulant la validation de 30 ECTS du semestre concerné par le stage à l'international. Cela constitue un argument majeur à utiliser lors de la présentation de votre projet à votre direction !

2. Renforcer la mobilité du second cycle

La mobilité internationale, acquise dans le premier cycle, est également possible dans le second !

Les étudiant·e·s infirmier·ère·s anesthésiste :

De même que le premier cycle, la loi **autorise la mobilité internationale chez les étudiant·e·s infirmier·ère·s anesthésiste (EIA)**. Nous pouvons retrouver le même article mot pour mot dans l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste⁷ à l'Article 31⁸ ce qui ouvre la mobilité internationale aux étudiant·e·s infirmier·ère·s anesthésiste !

⁶ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037820911/2025-01-10

⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026230199/>

⁸ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000026231617

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Les étudiant·e·s infirmier·ère·s de bloc opératoire et les étudiant·e·s infirmier·ère·s en pratique avancée

Les étudiant·e·s infirmier·ère·s de bloc opératoire (EIBO) et les étudiant·e·s infirmier·ère·s en pratique avancée (EIPA) n'ont pas de mention dans leurs arrêtés de formation de mobilité à l'international. Néanmoins, cette spécialité a accès à Erasmus+ étant inscrit dans leurs conventions entre leurs établissements de formation et l'université, ce qui ouvre les stages à l'international.

Les étudiant·e·s puériculteur·rice·s

Les étudiant·e·s puériculteur·rice·s (EP) ont une formation non universitaire ce qui coupe leurs accès à la mobilité internationale via l'université. Malgré tout, il·elle·s peuvent réaliser des mobilités internationales en réalisant des accords entre établissements de formation et établissements hospitaliers des différents pays possibles.

3. Les différents types de mobilité

Pour le moment, en France, il existe plusieurs mobilités possibles :

- Mobilité Erasmus+ en stage,
- Mobilité Erasmus+ académique,
- Mobilité Erasmus+ mixte (stage + académique),
- Mobilité nationale,
- Mobilité en stage hors Erasmus+,
- Mobilité académique hors Erasmus+,
- Stages organisés par les étudiant·e·s,
- Séjours d'études.

Ces différents types de mobilités seront développés tout au long du guide.

Nous exposons aussi les possibilités de mobilités dans les DROM-COM. Bien que ceux-ci ne soient pas à l'international, il requiert tout de même une certaine organisation au préalable.

4. Les raisons de partir en mobilité

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Partir en mobilité internationale au cours de ses études est devenu commun dans la plupart des cursus universitaires. Néanmoins, pour les ESI, cette démarche est plus récente dans la mesure où l'ouverture à l'international et l'inscription de nos études dans le processus de Bologne ne date que de 2009 pour la formation de premier cycle.

Pourtant, grâce aux témoignages d'étudiant·e·s parti·e·s, nous avons remarqué qu'une **expérience à l'internationale développe de nombreuses compétences**, dont certaines sont indispensables à l'exercice de notre future profession ; comme l'ouverture d'esprit acquise par la découverte d'une façon différente de travailler ainsi que l'immersion dans une autre culture et un autre système de santé. Cela développe chez l'étudiant·e une expérience professionnelle qui forgera indéniablement son identité professionnelle de futur·e infirmier·ère.

Nos formations s'inscrivent dans des concepts d'autonomie, de réflexivité, de connaissance de soi, et de formation continue de nos connaissances et de nos pratiques. Un séjour à l'international rentre parfaitement dans ces critères, par l'expertise, la réflexion et la prise de distance sur ses pratiques que l'étudiant·e va acquérir grâce à cette expérience.

En se confrontant à une culture et une langue différentes des siennes, l'ESI se forge à de nouveaux savoir-faire afin de combler les barrières linguistiques et culturelles. Une telle expérience lui permet également d'apprendre ou de consolider une langue internationale, ce qui constitue un réel plus, non négligeable au vu du contexte social actuel de mondialisation.

Enfin, le changement d'environnement établi par la mobilité, implique à l'ESI de s'adapter. Cette capacité d'adaptation ne lui sera que profitable durant l'exercice de la profession infirmière.

En parallèle, les professionnel·le·s de santé notent que les étudiant·e·s ayant une expérience à l'internationale sont plus flexibles et s'adaptent plus facilement à l'environnement multiculturel ou aux changements⁹.

Un·e ESI ayant vécu une telle expérience est donc un·e futur·e professionnel·le ayant développé de nombreuses compétences et renforçant une identité professionnelle qui lui est propre.

⁹ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33965719/>

II. La mobilité nationale

II. La mobilité nationale

1. Qu'est-ce que la mobilité nationale ?

Tandis que la mobilité internationale concerne les stages en dehors du territoire français, la mobilité nationale concerne les stages sur notre territoire. Cela comprend toute la France, mais également les DROM-COM de notre pays : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Réunion, Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces territoires étant français, les stages de mobilité nationale correspondent de la même manière qu'un stage en dehors de son département vis-à-vis de notre arrêté de formation.

2. Réaliser une mobilité nationale

Telle qu'une mobilité internationale, la mobilité nationale nécessite une longue préparation en amont, de préférence d'un semestre avant minimum. De là, il vous faudra alors monter un dossier de projet pour expliquer pourquoi vous souhaitez faire cette mobilité, en quoi est-elle un plus dans votre projet professionnel ou tout autre argument que vous souhaitez mettre en avant et remettre le tout à la fois à votre direction, à votre référent·e pédagogique ainsi qu'à votre référent·e de terrain de stage (si vous en avez un).

✓ L'avantage de cette mobilité est de garder l'ensemble de vos documents administratifs de stage sans avoir la nécessité de le traduire ainsi que le faire reconnaître.

✗ Néanmoins, l'inconvénient est monétaire. Alors que la mobilité internationale ouvre à des aides, la mobilité nationale en a moins. Il vous faudra être préparer bien à l'avance afin d'être prêt le jour J avec votre budget complet. Pour cela, vous pouvez faire un budget prévisionnel que nous aborderons dans la suite de ce guide.

Concernant vos besoins administratifs ainsi que sur place, ils se rapprochent grandement de la mobilité internationale que nous aborderons plus tard.

3. Le lieu de mobilité nationale

Parmi ce temps de préparation, il vous faudra :

- dans une première période trouver un lieu pour réaliser votre stage. Pour cela, vous pouvez tout d'abord vous rapprocher de la personne chargée de la gestion des terrains de stage au sein de votre établissement de formation. Cette personne a déjà

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

pu avoir dans le passé la gestion de terrain en dehors de votre département, voire en DROM-COM. De plus, certains établissements mettent en place des conventionnements/échanges entre eux. Renseignez-vous auprès de votre direction.

- Enfin, vous pouvez explorer toutes les possibilités qui s'ouvrent à vous : contacter le service de relations internationales de votre université ou celle du lieu d'accueil, contactez les différentes associations locales en lien avec de l'humanitaire, les associations étudiantes, ou bien contactez directement les différentes directions des établissements hospitaliers. Plus vous contactez de personnes, plus vos chances s'élèveront !

III. Erasmus+

III. Erasmus+

1. Qu'est ce que le programme Erasmus+ ?

Le programme Erasmus+ fait suite au programme Erasmus qui avait été lancé en 1987 lors de la conférence de Rome avec la participation de onze pays. A l'origine, il n'avait pas pour orientation l'enseignement supérieur : son but était de favoriser la mobilité et créer un sentiment d'appartenance à l'Union Européenne.

Aujourd'hui, le programme Erasmus+ actuel est celui de 2021-2027¹⁰. Il renforce les compétences, l'employabilité et modernise les systèmes d'éducation, de formation et de jeunesse existants dans l'UE.

Celui-ci se base sur quatre piliers : l'inclusivité, la transition numérique, la lutte contre le changement climatique, et la promotion des valeurs et des droits fondamentaux de l'Union. Grâce à une augmentation des moyens financiers, ce programme a pour objectif l'accroissement des mobilités au sein de l'espace européen, la promotion d'une utilisation transparente et cohérente au niveau européen des outils de reconnaissance et de validation des compétences, et l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur au niveau européen.

Seuls les établissements d'enseignement supérieur titulaires d'une charte universitaire Erasmus+ peuvent y participer. Ce programme permet d'effectuer un séjour d'étude, de stage et de mixité dans un autre pays Européen ou voisin européen en fonction des partenariats de votre établissement de formation. Vous obtiendrez vos crédits ECTS pendant votre séjour et ceux-ci seront pris en compte à votre retour.

2. Erasmus+ en quelques chiffres

Depuis la mise en place d'Erasmus en 1987 : plus de 13 millions de personnes ont bougé dans toute l'Europe ! D'ici 2027, c'est un budget de plus de 26,2 milliards d'euros.

En 2022, 52 633 étudiant·e·s de la France sont parti·e·s en mobilité pour un total d'environ 300 000 mobilités dans le programme par an. Les destinations préférées des étudiant·e·s français·e·s sont l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Au niveau européen, la France est sur le podium des destinations préférées avec l'Allemagne et l'Espagne.

¹⁰ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/about-erasmus/what-is-erasmus>

ET POUR LES ESI :

Actuellement en 2025, **177 établissements de formation** sont détenteurs de l'habilitation Erasmus+ ce qui représente **environ 52%**. Ils sont de plus en plus nombreux, même si encore peu d'étudiant·e·s penchent pour ce genre de mobilité, Erasmus+ reste une solution très fiable.

En effet, cela fait désormais plusieurs années qu'Erasmus + est implanté au sein de nos formations. De nombreux retours confirment la fiabilité de cette mobilité garantissant une bourse afin de partir à l'international, ce qui est un réel atout au vu de la précarité étudiante grandissante. Ce programme a donc encore une belle progression à faire au sein de notre formation.

Cependant, si votre établissement de formation n'est pas encore signataire de la Charte Erasmus+ de l'enseignement supérieur et que vous souhaitez monter un projet de mobilité Erasmus, parlez-en à votre direction ou à ai@fnesi.org !

1. Les pays partenaires

Parmi les nombreux pays partenaires d'Erasmus, nous pouvons distinguer deux catégories : les **partenaires Erasmus+** et les **partenaires Erasmus**. C'est-à-dire, les pays **partenaires Erasmus+** qui sont pleinement associés au programme en participant à l'ensemble des actions du programme alors que les **partenaires Erasmus** sont des pays **hors de l'Union européenne** et du cercle restreint participant à certaines actions, mais pas toutes.

Les **partenaires d'Erasmus+** :

- **Etats membres de l'UE** : Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Finlande, Suède.
- **Pays associés au programme** : Macédoine du Nord, Serbie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie.

Les **partenaires Erasmus** :

Balkans Occidentaux (Région 1) : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo , Monténégro.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Voisinage Oriental (Région 2) : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie , Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international.

Pays du sud de la Méditerranée (Région 3) : Algérie, Égypte, Israël , Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine , Syrie , Tunisie.

Fédération de Russie (Région 4) : Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international.

Région 5 Asie : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Vietnam, Brunei, République de Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan.

Région 6 Asie Centrale : Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan.

Région 7 Moyen-Orient : Iran, Irak, Yémen Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar.

Région 8 Pacifique : Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Australie, Nouvelle-Zélande.

Région 9 : Afrique subsaharienne : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Région 10 Amérique Latine : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Région 11 Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Région 12 États-Unis et Canada : États-Unis d'Amérique, Canada.

Région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin.

Région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse.

2. Les établissements de formation signataires

Voici l'ensemble des établissements de formation de premier cycle (L1 à L3) en France signataire de la charte Erasmus+ en avril 2025 (valable jusqu'en 2027) :

Région Auvergne Rhône Alpes	IFSI Croix-Rouge française Moulins, IFSI Croix-Rouge française Valence, IFSI Croix-Rouge française Grenoble, IFSI Croix-Rouge française Rhône-Alpes Saint-Etienne, IFSI / IRTS Croix-Rouge française Lyon, IFS Chambery, IFSI Sainte Marie Privas, IFSI CH Alpes-Isère Saint Egrève, IFSI CH Ardèche Nord/Annonay, IFSI CHU Saint-Etienne, IFSI CH du Forez/Montbrison, OCELLIA, IFSI HCL - Clemenceau, IFSI HCL - Esquirol, IFSI du Bourgoin Jailleux, IFSI CH Le Vinatier.
Région Bourgogne Franche Comté	IFSI Croix-Rouge française Vesoul, IFSI Croix-Rouge française Lons le Saunier, IFSI Croix-Rouge française Quetigny, IFSI CH Macon.
Région Bretagne	IFSI Croix-Rouge française Brest, IFSI CH Centre Bretagne Pontivy, IFSI CH Bretagne Sud Lorient, IFSI Vannes, IFSI CHRU Cavale Blanche Brest, IFSI Quimper, IFSI CH Fougères, IFSI CH Lannion, IFSI CH Saint-Malo, IFSI CH Guillaume Régnier, IFSI CH Dinan, IFSI CH Saint-Brieuc, IFSI CHU Rennes - Ponchaillou.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Région Centre-Val de Loire	IFSI Croix-Rouge française Bourges, IFSI Croix-Rouge française de Tours (Chambray-lès-Tours), IFSI CHU de Tours (Chambray-lès-Tours), IFSI CH Chartres, IFSI CH Le Blanc, IFSI CH Chateauroux Le Blanc, IFSI CH Blois, IFSI CHR Orléans, IFSI CH Dreux.
Région Grand-Est	IFSI Croix-Rouge française Metz, IFSI Croix-Rouge française Châlons-En-Champagne, IFSI Troyes, IFSI Lionnois/CHRU Nancy, IFSI Verdun, IFSI Briey, IFSI Laxou, IFSI Forbach, IFSI Sarreguemines, IFSI CHR Thionville, IFSI Sarrebourg, IFSI CH Saint-Dié des Vosges, IFSI Epinal, IFSI Bar Le Duc, IFSI Remiremont, IFSI CHR Metz, IFSI Metz - site de Peltre, IFSI Neufchâteau, IFSI Mont Saint Martin, IFSI Epernay, IFSI Charleville-Mézières/René Miquel, IFSI Reims, IFSI Troyes, IFSI Saint-Dizier, IFSI Strasbourg (Saint-Vincent), IFSI Haguenau, IFSI Brumath, IFSI Strasbourg (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg), IFSI Saverne.
DROM COM	IFSI CH Cayenne
Région Hauts-de-France	IFSI Croix-Rouge française Lens, IFSI Croix-Rouge française Arras, IFSI Croix-Rouge française Dechy, IFSI Croix-Rouge française Béthune, IFSI Croix-Rouge française Tourcoing, IFSI Croix-Rouge française Calais, IFSI Université Catholique de Lille, IFSI Santély Formation, IFSI Valentine Labbé.
Région Ile de France	IFSI Croix-Rouge française Mantes La Jolie, IFSI Croix-Rouge française Paris, IFSI Henri Mondor (AP-HP), IFSI Emile Roux (AP-HP), IFSI Jean Baptiste Pussin, IFSI GH Paris Saint-Joseph, IFSI Diaconesses Reuilly, IFSI Virginie Olivier CH Sainte-Anne, IFSI CH de Gonesse, IFSI C.A.S.H Nanterre, IFSI Louis Mourier (AP-HP), IFSI Françoise Dolto, IFSI Beaujon René Auffray (AP-HP), IFSI Saint Louis (AP-HP), IFSI Croix Saint-Simon, IFSI Paris Bichat (AP-HP), IFSI Kremlin-Bicetre (AP-HP), IFSI Antoine Béchère (AP-HP), CHSF Evry Courcouronnes, IFSI Jean Verdier (AP-HP), IFSI Avicenne (AP-HP), IFSI Interhospitalier Théodore Simon, IFSI

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

	de l'Inst Hosp Franco-Britannique - IHFB, IFSI Charles Foix (AP-HP), IFSI Campus Picpus (AP-HP), IFSI Pitié Salpêtrière (AP-HP), IFSI Tenon (AP-HP), IFSI CH Intercommunal Meulan-Les Mureaux (CHimm), IFSI CHI Poissy Saint-Germain, IFSI Raymond Poincaré (AP-HP), IFSI CH André Mignot Versailles, IFSI Ambroise Paré (AP-HP).
Région Normandie	IFSI Croix-Rouge française Alençon, IFSI Croix-Rouge Française Bois Guillaume, IFSI CH Lisieux, IFSI Mary Thieullent CH Le Havre, IFSI Simone Veil CHU Rouen, IFSI CHS du Rouvray Sotteville.
Région Nouvelle-Aquitaine	IFSI Croix-Rouge française Lesparre-Médoc, IFSI Croix-Rouge française Bègles, IFSI Croix-Rouge française Limoges, IFSI Croix-Rouge française Angoulême/La couronne, IFSI CH Charles Perrens, IFSI CH Agen-Nérac, IFSI CH Libourne, IFSI Florence Nightingale (Talence), IFSI CH Intercommunale Marmande Tonneins, IFSI CHHC Université Poitiers, IFSI CH Ussel, IFSI CH Brive, IFSI CHU Limoges, IFSI CHU Poitiers, IFSI CH Niort.
Région Occitanie	IFSI Croix-Rouge française Nîmes, IFSI Croix-Rouge française Toulouse, IFSI CH Bassin de Thau (Sète), IFSI CH Alès-Cévennes, IFSI CHU Nîmes, IFSI CHU Nîmes (Site le Vigan), IFSI CHU Nîmes (Site Uzès), IFSI CHU Montpellier, IFSI CH Narbonne, IFSI CH Bagnols sur Cèze, IFSI CH Béziers, IFSI CH Carcassonne, IFSI Lozérien (Mende), IFSI Albi, IFSI CH Toulouse antenne Comminges Pyrénées de Saint-Gaudens, IFSI CHU Toulouse, IFSI CH Int Val Ariège (Pamiers), IFSI CH Millau, IFSI CH Rodez, IFSI CH Jean Rougier Figeac, IFSI CH Jean Rougier Cahors, IFSI CHIC Castres Mazamet, IFSI CH Montauban, IFSI CH Bigorre.
Région Pays de la Loire	IFSI Croix-Rouge française Le Mans, IFSI Croix-Rouge française Laval, IFSI Croix-Rouge française Rezé, IFSI Croix-Rouge française Saint-Jean-de-Monts, IFSI CH Chateaubriant, IFSI CHU Nantes.

Région Provence Alpes Côtes d'Azur

IFSI Croix-Rouge française Marseille, IFSI Croix-Rouge française Ollioules, IFSI Croix-Rouge française Nice, IFSI GCSPA d'Aix-en-Provence, IFSI GCSPA Salon-de-Provence, IFSI Gipes d'Avignon, IFSI CH d'Arles, IFSI Capelette, IFSI Centre Gériatologique Départemental de Marseille (CGD13), IFSI Hôpital Nord Marseille, IFSI Saint-Jacques, IFSI C.H.I.C.A.S (GAP), IFSI CH La Palmosa de Menton, IFSI CHU Nice, IFSI Varois la Garde.

Les régions qui ne sont pas desservies par Erasmus+ sont la Corse, la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, Mayotte, la Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française.

Concernant les étudiant·e·s infirmier·ère·s anesthésistes, seulement 5 établissements sont signataires de la charte Erasmus+ sur les 30 existants qui sont le CHU de Nice, le CHU de Montpellier, le CHU de Poitiers, le CHU Saint-Joseph, l'UFR Santé Paris-Saclay ainsi que l'institut Théodore Simon de l'université Paris Sorbonne Nord.

Enfin, les étudiant·e·s infirmier·ère·s de bloc opératoire et les étudiant·e·s infirmier·ère·s en pratique avancée ont tou·te·s accès au programme Erasmus+ étant des formations rattachés à l'université. Cet accès est mentionné plus précisément dans les différents conventionnements entre les établissements de formation et l'université de rattachement.

3. La charte Erasmus+

Pour avoir la possibilité de partir en mobilité Erasmus+, il est obligatoire que son établissement de formation soit signataire de la Charte Erasmus de l'Enseignement Supérieur¹¹ (ECHE). Celle-ci est pour la période du programme de 2021 à 2027.

La charte est soumise à certains critères qui sont :

- L'établissement doit être situé dans un pays du programme,
- L'établissement est reconnu [éligible par les autorités nationales](#),
- La candidature n'est pas soumise par un consortium,
- La candidature a utilisé le formulaire adéquat,
- La partie B comporte la signature du représentant légal de l'organisme candidat ("Engagement envers les principes de la Charte Erasmus"),

¹¹ https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/charter-annotated-guidelines-feb2020-en_1621419201_6903.pdf

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

- Le formulaire a été déposé conformément à la date limite de soumission,
- Le formulaire a été complété dans l'une des langues officielles de l'UE.

Les candidatures éligibles sont évaluées par un comité d'évaluation ECHE composé de fonctionnaires de la Commission européenne et de l'Agence exécutive. Les principaux critères d'évaluation sont la conformité aux [principes fondamentaux de la ECHE](#), la qualité de la candidature ainsi que la qualité de l'organisation administrative et financière de l'établissement.

Parmi le formulaire ECHE, il est nécessaire de rédiger la "Déclaration de Politique Erasmus", qui devra tenir compte des objectifs du programme Erasmus+ 2021-2027.

La candidature se présente sous la forme d'un formulaire en ligne sur la plateforme [Funding & Tender Opportunities](#) constitué de deux parties :

- [Partie A](#) (description administrative de l'établissement) est à compléter en ligne, directement sur la plateforme de candidature,
- [Partie B](#) (description technique du projet) est à télécharger depuis la plateforme candidature, à compléter, à signer par le représentant légal de l'établissement, à scanner puis à re-télécharger au format PDF sur la plateforme de candidature.

Les dates limite de candidature sont généralement fin janvier et les sessions de candidature sont renouvelées chaque année.

Si vous recherchez des informations supplémentaires, ou si vous avez des questions spécifiques sur la procédure de candidature, vous pouvez écrire à EACEA-ECHE@ec.europa.eu

Pour consulter la liste des établissements d'enseignement supérieur européens titulaires d'une Charte Erasmus de l'Enseignement Supérieur : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/document/higher-education-institutions-holding-an-eche-2021-2027>

4. Le rapport de mobilité Erasmus+

Après avoir fini votre mobilité Erasmus+, un rapport de mobilité vous sera demandé à la fin de votre séjour. Vous devrez donc le rédiger et le remettre ensuite à votre responsable international de l'agence Erasmus+. Ce rapport retrace votre parcours de stage, votre vie durant cette mobilité et l'évaluation professionnelle et personnelle que vous en faite. Ce rapport permettra à l'AEFF (Agence Europe Education Formation France) d'évaluer votre mobilité.

IV. Hors Erasmus+

IV. Hors Erasmus+

1. Convention créée par votre établissement de formation

La mobilité à l'international peut d'abord se faire en lien avec votre établissement de formation. En effet, si certains n'ont pas signé la charte Erasmus+, ils peuvent toutefois avoir mis en place des conventionnements bilatéraux avec des établissements d'enseignement supérieur dans des pays tiers au programme Erasmus+ hors Union Européenne, comme les Etats-Unis ou le Canada par exemple.

La mobilité dans le cadre de ces conventions spécifiques est quasi la même que celle proposée dans le cadre de la charte Erasmus+ :

- soit une mobilité en stage,
- soit une mobilité académique.

Renseignez-vous auprès de votre établissement de formation pour savoir s'ils proposent ce genre d'offre de mobilité !

2. Stage organisé par un-e étudiant-e

Pour organiser vous-même votre stage à l'international, il faudra monter un dossier de présentation de votre projet. Ce dossier est celui que vous présenterez à la direction et à l'équipe pédagogique de votre établissement de formation et qui leur permettra d'accepter ou non votre projet. Il devra donc être bien ficelé et surtout vous devrez en avoir une parfaite connaissance.

Voici les sujets que vous pouvez/devez aborder dans votre dossier de présentation :

- Des informations d'ordre général sur le pays de destination telles que sa situation géographique, le climat, l'histoire, sa situation politique, l'économie, la population, sa religion et sa culture, le système d'éducation, le système de santé, etc,
- Des informations concernant votre stage telles qu'un descriptif de la structure d'accueil, les objectifs spécifiques de votre stage, l'aspect logistique, vos besoins financiers bien détaillés dans un budget prévisionnel (lien en annexe) afin de donner la plus grande transparence possible à votre projet,
- Il faut que vous expliquiez également pourquoi vous avez choisi ce pays et cette structure d'accueil, quelles compétences vous allez pouvoir y développer, et pourquoi c'est important dans votre projet professionnel ou de formation.

Vous pouvez prendre contact avec les associations françaises qui sont en partenariat avec votre destination afin d'avoir des informations précises et complémentaires à celles que vous avez trouvé dans vos recherches. Une fois ce dossier terminé, il devra être envoyé à l'Agence Régionale de Santé pour que celle-ci puisse valider votre projet et qu'il soit bien prit en compte pour votre diplôme d'Etat.

Association

Afin de faciliter votre démarche, pensez à créer une **association** pour gérer à la fois l'argent des dons mais également le partenariat avec l'association ou l'établissement qui vous recevra en stage. Ainsi, toute la gestion de votre projet sera facilitée, et vous pourrez transmettre les rênes du projet (*et donc de l'association*) à des étudiant·e·s de la promotion d'en-dessous de vous au sein de votre établissement de formation.

La Convention de stage

Prenez le temps de bien lire la convention de stage que vous signez avec l'association/établissement qui vous fait partir, ceci vous évitera bien des surprises. Vous devez connaître l'intégralité des frais que vous allez dépenser et à quoi ils sont destinés (logement, alimentation, assurance, transport...). Ayez une copie de la convention pour le voyage, afin de toujours l'avoir sur vous, en cas de litige.

3. La mobilité internationale dans le cadre d'un séjour d'études

Parfois, si le projet pédagogique de l'établissement de formation l'autorise, les associations étudiantes (et parfois les établissements eux-mêmes) peuvent organiser des séjours d'études. Il s'agit en général d'une ou deux semaines, inscrites dans le déroulé des cours (d'où la nécessité d'être intégré au projet pédagogique de l'établissement), dégagées pour permettre à des étudiant·e·s de partir à l'international.

Les séjours d'études peuvent se faire sous plusieurs formes :

- Visites d'établissements de soins et/ou d'établissements de formation,
- Activités de prévention et/ou de santé publique au sein d'une association
- ...

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Plus courts et sous un format différent de la mobilité en stage ou de la mobilité académique, ils permettent malgré tout aux étudiant·e·s de découvrir un autre système de soin et une autre culture.

4. Les associations humanitaires

Depuis quelques années, nous voyons de plus en plus d'associations destinées à de l'humanitaire proposant des mobilités internationales. Ces associations, en échange d'un paiement, gèrent votre mobilité de A à Z sur le territoire en question (logement, nourriture, parcours de stage...). Néanmoins, cette **solution n'est pas dans les moyens** de tou·te·s avec des prix commençant au milliers d'euros pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers. De plus, un point de vigilance à aborder est le volontourisme¹². En effet, ces associations **profitent de la main d'œuvre** que les ESI offrent pour **effectuer des missions humanitaires** et non infirmières laissant parfois les ESI sans actes infirmiers à réaliser sur place, ce qui est contradictoire à nos études en sciences infirmières. Pour la plupart d'entre eux, vous serez logé·e·s avec d'autres ESI et votre nourriture sera préparée par l'association durant le temps sur place.

12

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/societe-civile-et-volontariat/actualites/article/volontourisme-un-premier-etat-des-lieux-pour-comprendre-le-phenomene#:~:text=Pour%20les%20acteurs%20du%20volontariat,%C3%A0%20des%20communaut%C3%A9s%20locales,%20%C2%BB.>

V. Organiser et monter son projet

V. Organiser et monter son projet

A. Les modalités de départ

a) Les papiers administratifs

La partie administrative de vos démarches est **LA** partie la plus importante ! Il ne faut rien négliger, car un seul document manquant pourrait vous empêcher de partir au dernier moment. De nombreux documents vont vous être nécessaires pour partir en mobilité internationale dont Erasmus+ dans un pays européen ou voisin.

Voici une liste des documents auxquels il faut penser :

- **L'intégralité de vos papiers d'identité doivent être à jour.** S'ils sont périmés, faites attention aux délais, il faut en moyenne 3 semaines pour refaire une carte d'identité et un voire plusieurs mois pour un passeport !
- Votre **carnet de vaccinations** doit être à jour. Voici le [calendrier vaccinal 2024](#) du gouvernement. Vous pouvez retrouver également les conseils de santé liés à certains territoire.
- Contracter une **assurance responsabilité civile et professionnelle** si ce n'est pas déjà le cas.
- Contracter une **assurance rapatriement et annulation** pour votre séjour. Vous pouvez vous la procurer auprès de votre assurance privée, habitation ou automobile.
- Vous devez partir avec une **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** pour pouvoir couvrir vos soins à l'étranger en cas de besoin (dans le cadre d'un séjour européen).
- Votre **carte étudiante** (version internationale en numérique).
- **L'attestation d'engagement au programme Erasmus+**, qui doit vous être fournie par votre responsable international-e (si vous partez en programme Erasmus+)
- La **Charte Erasmus+** de l'enseignement supérieur de votre établissement (si vous partez en programme Erasmus+)
- La **convention de stage signée** par votre institut, le lieu de stage et vous-même.
- La **traduction du portfolio** dans la langue du pays d'accueil. Pour traduire le portfolio, faites appel à un-e traducteur-riche professionnel-le si votre IFSI ne dispose pas déjà de traductions officielles, sinon le document ne sera pas considéré comme validé.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

→ L'**attestation de présence**, qui sera à faire remplir à la fin de votre stage par le cadre de votre service ou votre tuteur·ice, et qui sera *indispensable* pour pouvoir faire valider votre stage une fois revenu·e en France !

Tips :

Pensez, pour tous les documents que vous signez, à bien lire l'ensemble des clauses, même celles en petits caractères, afin d'être au courant de tout ce à quoi vous engage votre signature.

Photocopiez tous vos documents administratifs. Une fois dans le pays de destination laissez vos originaux en lieu sûr et gardez sur vous les photocopies, pour éviter de vous faire voler vos papiers.

b) Passeport et VISA

Le passeport

Dans les pays hors Union Européenne, vous devrez présenter un passeport en cours de validité. La demande de passeport se fait dans une mairie qui propose ce service. Celui-ci coûte 96 € et vous sera délivré généralement un mois après la demande. Les délais peuvent parfois être plus longs du fait de la hausse des demandes, notamment à l'approche des vacances. Il est valable 10 ans.

Pour plus de renseignements quant aux démarches à suivre, vous pouvez aller à l'adresse suivante : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Si vous n'êtes pas dans les temps, vous pouvez demander un passeport d'urgence (urgence à justifier) : il coûte 30 euros, est valable 1 an et vous sera délivré en 48h¹³.

Le VISA

Il se présente sous la forme d'une vignette sur votre passeport et indique la durée et la raison de votre séjour dans le pays.

Il en existe plusieurs formes : visas étudiants, touristiques, d'affaires ou de travail. Les prix et délais de délivrance d'un visa varient selon les pays. En fonction du pays dans lequel vous allez, le visa ne sera peut-être pas nécessaire. En effet, certains pays ont des accords

¹³ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1373>

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

diplomatiques avec la France qui dispense les ressortissants du visa. Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de [France Diplomatie](https://france.diplomatie.gouv.fr/fr).

Il faut donc vous rendre sur le site de l'ambassade de votre pays d'accueil pour connaître les démarches à suivre.

Pour avoir l'adresse de l'ambassade, allez sur ce site : <http://www.actionvisas.com/> et sélectionnez votre destination !

c) Le permis de conduire international

Si vous vous rendez hors Union-Européenne, votre permis de conduire français ne suffira pas. Il vous faudra également un permis de conduire international, qui est en fait la traduction officielle de votre permis français. Vous devez le demander avant votre départ à l'étranger et très en avance car les démarches prennent du temps.

Pour demander votre permis de conduire international, rendez-vous sur le site suivant, toutes les démarches y sont détaillées :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11534>

d) La carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Pour obtenir la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM), vous devez la demander auprès de votre caisse d'assurance maladie ou à votre mutuelle. De même, pensez à vous y prendre bien en avance, car le délai de réponse peut être un peu long. Elle est valable deux ans dans l'Union européenne et dans les pays de l'Espace Economique Européen. Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier de la prise en charge de vos soins médicaux sur place et d'être remboursé-e une fois votre retour en France.

e) La carte étudiante internationale

Aujourd'hui, votre carte étudiante de l'université suffit à justifier vos études dans l'enseignement supérieur dans la quasi-totalité des destinations de mobilités. Néanmoins, vous pouvez rencontrer des difficultés à la faire reconnaître. Plusieurs solutions existent dont les suivantes : la carte étudiante internationale numérique ou l'ISIC (International Student Identity Card).

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Pour obtenir votre carte étudiante internationale en numérique, l'application Erasmus+ mobile vous offre cette possibilité gratuitement et sans avoir l'obligation d'effectuer un échange via leur programme. Une fois téléchargé, un onglet y est réservé. Il vous faudra vous connecter à votre compte universitaire et le tour est joué !

Si cette première solution ne vous convient pas, il est possible de se procurer l'ISIC. Cette carte existe sous le format numérique au prix de 13 euros ou bien physique au prix de 16 euros. L'ICS vous permet d'obtenir des avantages ou des réductions dans les musées, les magasins, les transports...dans plus de 130 pays ! Néanmoins, celle-ci reste valable pour une durée d'un an seulement. Si vous souhaitez avoir plus d'informations, rendez-vous sur leur site internet : <https://isic.fr/>.

f) Téléphoner à l'international

Aujourd'hui, les cartes eSIM sont votre premier choix lors de vos déplacements hors de la France. De nombreux opérateurs le mettent déjà en place. Ce sont des cartes sim numérique activables via les paramètres de votre téléphone en les liant avec une application. Il vous faudra vous renseigner auprès de votre opérateur ou bien d'autres fournisseurs. En voici quelques exemples : Airalo, Holafly, Nomad, Ubigi, GigSky, etc.

De plus, grâce à des cartes prépayées Expatriés, vous pouvez conserver votre numéro français et tous vos contacts pendant un an pour environ 10 euros !

Sinon, renseignez-vous auprès de votre opérateur, qui aura sûrement une option "internationale" à vous proposer le temps de votre séjour à l'étranger, afin de vous permettre de conserver votre forfait.

Si vous partez pour 6 mois ou plus, il est conseillé d'acheter une carte SIM ou un abonnement dans votre pays d'accueil, cela vous reviendra souvent moins cher que de prendre une option "internationale" sur votre forfait français, surtout pour contacter les ami·e·s que vous vous serez fait sur place.

g) Gérer son argent

La carte bancaire

Assurez-vous d'avoir une carte bancaire internationale (Visa ou Mastercard) pour retirer de l'argent dans tous les distributeurs.

Vérifiez avant de partir, la capacité de votre plafond de retrait et de paiement afin que celui-ci convienne à vos dépenses.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Gardez avec vous le numéro de téléphone de votre banque pour faire opposition en cas de perte ou de vol. Notez-le sur un document séparé, accompagné du numéro de votre carte bancaire.

Avant de partir, vérifiez que votre carte sera valide tout au long de votre séjour. Si ce n'est pas le cas, anticipez et changez-la avant votre départ.

Les chèques

Nous vous déconseillons d'utiliser ce moyen de paiement car il est rarement accepté et très coûteux.

Toutefois, il existe les "Travelers checks". Ils vous permettront de régler vos achats et d'obtenir des espèces de la monnaie locale. Vous pourrez faire opposition en cas de perte ou de vol et les chèques que vous n'aurez pas utilisés seront remboursés à votre retour. Ils sont à commander dans votre banque avant votre départ.

Le virement bancaire

Utilisez-le que si le paiement par carte est impossible !

Pour que cette opération reste sûre, ayez les coordonnées précises du destinataire : code BIC (désignant la banque du destinataire) ET code IBAN (numéro de compte destinataire). Le coût d'un virement diffère si le compte du bénéficiaire est situé ou non dans un pays de la zone SEPA (Espace Unique de Paiement en Euros).

Avant de partir, renseignez-vous sur la monnaie du pays de destination, sur les cartes bancaires acceptées dans ce pays et si vous aurez accès à des banques. Ceci vous évitera de vous retrouver sans argent une fois sur place.

Avant de partir, renseignez-vous sur la monnaie du pays de destination, sur les cartes bancaires acceptées dans ce pays et si vous aurez accès à des banques. Ceci vous évitera de vous retrouver sans argent une fois sur place.

Liste des pays zone SEPA :

- Pays Union Européenne zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays Union Européenne hors zone euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'Association Européenne de Libre Échange : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

h) Les logements

Pensez-y le plus tôt possible ! Renseignez-vous auprès de l'établissement partenaire ou du centre hospitalier qui vous accueille, peut-être auront-ils quelques pistes à vous donner.

N'hésitez pas à chercher une colocation, celle-ci vous coûtera moins chère et vous permettra d'être au cœur d'un échange culturel !

Selon la destination, les prix des loyers peuvent être très variables. Les modes de règlement du loyer varient selon les pays : au mois, à la semaine, bi-mensuel, ... Informez-vous en bien lors de votre première prise de contact, car là où vous aurez l'impression d'avoir un loyer mensuel très peu cher, à regarder de plus près, le loyer pourra doubler ou quadrupler. De plus, pensez à anticiper les frais annexes comme les charges, la caution, la taxe d'habitation ou le dépôt de garantie dans le calcul de votre budget. Comme en France, n'oubliez pas de signer un bail et de faire un état des lieux, c'est indispensable ! Cela vous évitera de mauvaises surprises pendant et à la fin de votre séjour.

Sachez aussi que la loi concernant les droits des locataires change d'un pays à l'autre. Renseignez-vous bien à ce sujet auprès du consulat français de votre pays d'accueil.

i) L'avion

Prenez votre billet dès que vous avez l'accord de votre direction. Ainsi, vous le payerez moins cher. Comparez les différentes compagnies aériennes et pas seulement sur les prix, en effet certaines compagnies low cost sont moins chères au départ mais vous devrez payer un surplus pour les bagages, les repas, qui ne sont pas compris dans le prix de départ comme par exemple ryanair, transavia, volotea, etc. Il faut faire attention quand on consulte les prix sur internet : les regarder en navigations privées, de préférence la nuit, au moment où les billets seront le moins chers.

En effet, les sites des compagnies traquent l'adresse IP de l'ordinateur et augmentent les prix à chaque consultation. Un des meilleurs comparateurs de billets : skyscanner.

Quelques conseils supplémentaires :

- Pensez à bien **recupérer et garder tous les documents que la compagnie aérienne** vous fournira (plan de vol, facture). Cela pourra vous être utile pour le bilan financier de votre projet,
- Renseignez-vous bien sur **le poids autorisé des bagages en soute et à main, le nombre de bagages et leurs dimensions**. Ceci peut vous paraître futile mais de plus en plus de compagnies imposent des dimensions particulières pour les bagages à main, le vôtre pourrait se retrouver en soute, ce qui engendrera des frais supplémentaires. Lors d'une escale pendant le vol, c'est la compagnie qui gère vos bagages, vous n'avez à vous occuper de rien.
- Vérifiez bien **les horaires de départ et prévoyez votre arrivée à l'aéroport largement**, car même si l'enregistrement peut s'effectuer en amont du jour de départ sur le net, être présent à l'aéroport au 2 heures avant l'embarquement vous permettra de passer les contrôles de douanes et d'identité sereinement sans vous précipiter, et il ne faudrait surtout pas rater votre vol !
- Si vous partez à plusieurs, faites l'achat du billet et l'enregistrement ensemble pour être sûrs d'être dans le même avion et à côté les uns des autres.

j) L'apprentissage linguistique

Certains établissements de formation proposent une remise à niveau avant votre départ dans la langue du pays où vous partez. Vous aurez ainsi les bases vous permettant de tenir une conversation dans votre pays de destination. C'est donc votre direction qui choisit de vous proposer ou non ce type de service. Cela peut se décliner soit sous forme de tutorat entre étudiant·e·s, soit sous forme de cours par des professeur.e.s de langues, soit sous forme de cours sur des plateformes numériques.

Vous pouvez également contacter Erasmus Student Network France¹⁴ (ESN-France). Ils pourront vous renseigner sur les cours de langues disponibles près de chez vous, ou vous proposer de participer à leurs ateliers et autres soirées style café européen, pour apprendre à dialoguer et parler directement avec des étudiant·e·s internationaux. Vos fédérations de territoires étudiantes ou votre université de rattachement pourront aussi vous donner des informations à ce sujet, n'hésitez pas à les contacter.

¹⁴ <http://www.esn.org/>

Pour trouver la fédération de territoire qui regroupe les étudiant·e·s de votre université ou votre ville, demandez l'information à votre BDE, adressez-vous à votre université de rattachement ou votre mairie, ou allez sur le site de la FAGE (vous y trouverez une liste d'une grande partie des fédérations territoriales)

k) Votre Santé

L'assurance maladie

Renseignez-vous auprès de votre sécurité sociale et de votre mutuelle pour connaître les modalités de remboursement en cas de frais de santé dans le pays de destination. Votre couverture est dans tous les cas limitée à une assurance santé. Vous avez donc intérêt à souscrire une assurance-assistance en plus de la Sécurité Sociale car les frais médicaux sont chers dans certains pays.

Pour le **Québec**, il y a un protocole d'entente entre la France et cette région canadienne. Celui-ci prévoit l'exemption de la cotisation d'assurance maladie pour les étudiant·e·s français·es qui vont poursuivre leurs études, notamment dans le cadre d'échanges inter-universitaires¹⁵.

ASSURANCE RAPATRIEMENT

À souscrire avant votre départ, elle vous permettra de revenir en France en cas de besoin. Certaines cartes bancaires prévoient une assurance rapatriement pour tout séjour inférieur à 90 jours. Pensez donc à vérifier le contrat de votre carte bancaire et ce que celle-ci peut couvrir dans ce cas. Pour une durée supérieure, nous vous recommandons de contacter votre assureur.

La consultation médicale avant votre départ

Avant de partir, nous vous recommandons de faire un check-up complet auprès de votre médecin. Pensez à prendre votre rendez-vous le plus tôt possible car la liste d'attente est parfois longue pour obtenir une consultation dans un service de médecine du voyage. Elle servira à :

- Vérifier la validation de vos vaccinations,
- Prescrire l'anti paludéen (prophylaxie et de réserve) et les autres médicaments de

¹⁵ <https://www.cleiss.fr/docs/textes/index.html>

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

votre trousse personnelle.

Une consultation chez le/la dentiste est conseillée. Négliger cet examen au départ comme au retour peut exposer à des conséquences graves.

Les vaccins

Dans tous les cas, la médecine du voyage saura vous dire quels sont les vaccins obligatoires et ceux conseillés pour votre destination. Vérifiez que les vaccinations de base (rougeole, hépatite B, DTP, BCG) sont à jour, même si celles-ci ne sont pas obligatoires dans le pays où vous vous rendez.

Le carnet international de vaccination

Délivré gratuitement par les centres de vaccinations, permet d'attester de la validité des vaccins reçus et pourra vous être demandé dans certains pays.

Pour avoir la liste des centres de vaccinations internationales près de chez vous, consultez à l'adresse suivante : https://www.mesvaccins.net/web/vaccinations_centers/.

Les précautions sanitaires

Il est impératif de bien se renseigner sur la situation sanitaire du pays choisi. Certaines destinations sont plus à risques que d'autres : restez vigilant et pensez à respecter les précautions élémentaires d'hygiène et de qualité de l'eau.

La carte de groupe sanguin

En cas d'accident, elle vous sera grandement utile ! Elle s'obtient gratuitement dans n'importe quel hôpital avec deux prises de sang. N'hésitez donc pas à demander à faire votre carte de groupe sanguin à votre médecin traitant en amont de votre départ.

B. Les financements

L'intégralité de ce type de stage est à la charge de l'étudiant·e. Il existe des fonds d'aide à la mobilité qui vont être décrits ci-dessous. Pour que vous puissiez au mieux profiter de votre voyage, il vous faudra trouver des aides financières très vite. N'attendez pas le dernier moment pour rechercher des financements. C'est un projet important qui doit se préparer environ un an avant la date du départ.

Quelques idées pour récolter des fonds

Vous pouvez organiser de nombreuses actions pour récolter des fonds :

- Vente de calendriers, briquets, organisation de Kermesse, loto, tombola...,
- Organisation de soirées en boîte, en bar, dans des restaurants. Et si dans votre établissement, il existe une association étudiante n'hésitez pas à faire appel à elle pour vous aider à faire les soirées,
- Ensachage en supermarché,
- Vente de gâteaux, de croissants et de café pendant les pauses,
- Emballages cadeaux à Noël.

Faites vous un rétroplanning de toutes les actions que vous voulez mener en fonction des différentes manifestations annuelles (Noël, 1er mai, Pâques, portes ouvertes de votre établissement...).

Chercher des subventions ou dons

Préparez un dossier de présentation du projet, du même type que celui que vous allez présenter à votre IFSI, accompagné d'un budget prévisionnel (billets d'avion, coût des vaccins, passeports, visas, déplacements sur place, nourriture, logement...) qui justifiera votre demande de financements.

Pour vous guider si vous n'en avez jamais fait, nous vous avons mis en annexe 3 un exemple de budget prévisionnel. La Fnesi peut vous apporter une aide dans la constitution de votre dossier !

a) Les bourses d'Erasmus

a.1) La bourse Erasmus+

Lors qu'une personne réalise une mobilité internationale à l'aide du programme Erasmus+ (mobilité de 2 à 12 mois par cycle d'étude), celle-ci se voit attribuer une bourse systématique si la mobilité constitue un échange interprofessionnel ou un stage professionnel, si cette échange se fait dans un pays européens ou partenaire du programme, et si la personne est inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur. De ce fait, les étudiant·e·s en sciences infirmières ont le droit à la bourse Erasmus+.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Voici une liste des aides systématique :

- Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède : 348 à 674 € / mois pour les études, 498 à 824 € / mois pour les stages, 786 € / mois pour les étudiants inscrits dans un établissement des DROM-COM.
- Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal : 292 à 606 € / mois pour les études, 442 à 756 € / mois pour les stages, 786 € / mois pour les étudiants inscrits dans un établissement des DROM-COM,
- Bulgari, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie : 225 à 550 € / mois pour les études, 375 à 750 € / mois pour les stages, 786 € / mois pour les étudiants inscrits dans un établissement des DROM-COM.

a.2) Les compléments “inclusion”

En plus de la bourse systématique lors d’une mobilité internationale à l’aide du programme Erasmus+, il est possible d’avoir un complément de bourse d’une hauteur de 250 € par mois si vous remplissez l’un de ces critères :

- Personne en situation de handicap ou d’affection longue durée,
- Personne boursier sur critères sociaux échelon 6 ou 7,
- Personne vivant en zone rurale,
- Personne vivant dans un quartier prioritaire la ville (QPV)¹⁶.

a.3) Les compléments transition écologique

Lors de vos trajets d’aller/retour dans le pays d’accueil de votre mobilité internationale, vous avez la possibilité de vous y rendre avec un moyen éco-responsable comme le train, le bus, le covoiturage. Si vous utilisez l’un de ces moyens, vous pouvez bénéficier d’une aide forfaitaire de 50 € à 100 €.

b) Les aides à la mobilité internationale des régions

La plupart des régions de France proposent des aides financières à la mobilité internationale. La somme des aides diffère selon les régions. Certaines prennent en compte

¹⁶ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46124>
<https://agence.erasmusplus.fr/profils/vous-souhaitez-partir-a-letranger/je-poursuis-des-etudes-superieures/>
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/bourses-erasmus-et-aide-la-mobilite-internationale-ami-67>

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

notre situation boursière, d'autres prennent en compte les revenus fiscaux brut du foyer (revenu sur fiche d'imposition), ... De plus, certaines régions proposent des aides aux associations étudiantes ce qui peut rentrer dans le cadre d'une mobilité. Voici ci-dessous la liste des aides potentielles pour vos mobilités internationales¹⁷.

- Hauts-de-France : [Bourse de mobilité internationale MERMOZ](#)
- Auvergne-Rhône-Alpes : [Bourse Région Mobilité internationale](#)
- Bourgogne-Franche-comté : [Bourse Dynastage](#) (Sauf DROM-COM)
- Bretagne : [Bourse Monde mobilité](#)
- Centre-Val de Loire : Aide à la mobilité mais pas pour les ESI
- Grand-Est : [Aide à la mobilité internationale](#)
- Ile-de-France : [Aide à la mobilité internationale uniquement pour les MASTER](#)
- Normandie : [Pass Monde](#)
- Nouvelle-Aquitaine : [Aide Séjour d'Études à l'étranger](#) et [Aide pour associations étudiantes](#)
- Occitanie : [Aide à la mobilité internationale](#)
- Pays de la Loire : [Aide Envoléo](#)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : [si établissement partenaire erasmus](#) sinon [Aide à mobilité internationale](#) (Programme PRAME)
- Corse : [Aide pour les associations étudiantes](#)
- Réunion : [Dispositif aide mobilité internationale](#)
- Martinique : [Aide à la mobilité internationale](#)
- Guyane et Guadeloupe : Il n'y a pas d'aide fixe aujourd'hui, il faut se renseigner auprès de ton conseil régional

c) Les aides des pays d'accueil

Certains pays proposent des aides à la mobilité directement aux étudiant·e·s souhaitant accéder à leur territoire.

d) Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont des centres créés dans toutes communes de France ayant plus de 1 500 habitant·e·s. Les CCAS sont le principal levier des municipalités pour mettre en place des actions de solidarité et coordonner l'aide sociale au bénéfice des résident·e·s de la commune. Leur mission inclut la lutte contre l'exclusion,

¹⁷ <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-des-regions-et-des-outre-mer-2006>

l'accompagnement des personnes âgées, le soutien aux personnes en situation de handicap et la gestion de diverses structures dédiées à l'enfance.

Pour nos mobilités internationales, les communes ayant un CCAS attribuent un budget annuel pour les appels à projets des habitant·e·s. Les étudiant·e·s en sciences infirmières ont donc la possibilité de proposer leurs projets en lien avec leurs mobilités internationales.

Chaque commune à ses propres critères d'évaluation pour la validation des dossiers. Certaines peuvent prendre en charge jusqu'à 50 % du projet et d'autres financent qu'une partie.

De plus, les communes n'ayant pas de CCAS peuvent tout de même participer au financement de votre projet. Pour cela, vous devez vous rapprocher de votre mairie afin d'avoir la connaissance d'aide à la mobilité internationale¹⁸.

e) Le Fond Culture Action

Le Fond Culture Action est proposé par les différents CROUS. Celui-ci vous donne une subvention si vous montez un projet culturel. De la, vous pouvez faire une exposition interactive à votre retour (avec des photos, des sons, des diaporamas, des vidéos...) qui s'adressera à tou·te·s les étudiant·e·s de votre établissement. Plus l'exposition sera originale et innovante, plus vous aurez de chance d'être subventionné·e.

Plus d'informations et le formulaire d'inscription sont par ici : http://www.cnous.fr/_vie_50.htm

f) Les partenaires privés

Enfin, les partenaires privés reste une possibilité non négligeable. Vous pouvez contacter: les laboratoires (support financier et dons de vaccins, traitement contre le paludisme...), les Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), le centre hospitalier auquel est rattaché votre établissement peut vous vacciner gratuitement, les pharmacies de votre territoire, les entreprises de votre entourage, etc.

C. Ne rien oublier dans sa valise

Un conseil primordial : adaptez vos affaires à votre pays de destination ! Et ne prenez pas d'objets de valeur, pour éviter de les perdre durant le transport ou sur place, ou de vous les faire voler.

¹⁸ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031106575

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Vos affaires personnelles

Faites attention à bien adapter vos tenues à la culture du pays où vous vous rendez. Dans certains endroits, les tenues trop dénudées ne sont pas admises dans la culture locale, alors évitez notamment les décolletés trop plongeants. Des tenues adaptées en tissu léger feront l'affaire.

Pour vous protéger des piqûres de moustiques, souvent porteuses de maladies, prenez avec vous des vêtements à manches longues, des pantalons et des chaussettes.

N'oubliez pas votre petit matériel, qui vous sera toujours utile, surtout si vous profitez de votre séjour pour voyager un peu dans le pays : gourde isotherme, lampe de poche, couteau suisse (interdit en cabine), pince à épiler, petits ciseaux (interdit en cabine), papier hygiénique, sac de couchage léger, moustiquaire imprégnée, lunettes de soleil, crème solaire, répulsifs anti-moustiques, bombes ou serpentins anti-moustiques, lessive, savon....

Pour tout ce matériel, pensez à vous renseigner auprès du pays de destination, bien souvent tout ceci est moins cher sur place.

Et surtout, demandez à votre lieu de stage s'il est nécessaire d'emmener vos tenues de stage ou non.

Les médicaments

Glissez bien dans votre valise une trousse à pharmacie, afin d'avoir toujours avec vous des médicaments de base dont vous pourriez avoir besoin.

Voici une liste non-exhaustive de ce que vous pouvez emporter avec vous : antalgiques, antipyrétiques, anti-diarrhéiques, antiémétiques, laxatifs, antispasmodiques, traitement préventif du paludisme, désinfectant cutané, compresses et pansements, désinfectant pour l'eau, collyres oculaires, pommade Biafine® ou Flammazine®, préservatifs, Solution Hydro-Alcoolique, etc.

Lors de la visite médicale avant le départ, faites vous prescrire les médicaments indispensables, ne pratiquez pas l'automédication sauvage !

Le matériel pour le lieu de stage

Avant tout, renseignez-vous auprès de l'association avec laquelle vous partez ou auprès du lieu de stage qui vous accueille pour connaître leurs besoins et leurs nécessités.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Privilégiez ce qui peut servir sur place. Faites vos valises stratégiquement, pour éviter de trop vous encombrer inutilement.

Vous pouvez également organiser des collectes de denrées alimentaires dans les supermarchés, mais n'oubliez pas que le coût du transport sera élevé.

Pour ce qui est des médicaments amenés sur place, il est nécessaire de bien se renseigner pour être sûr d'être dans la légalité internationale. Il est désormais difficile d'obtenir des médicaments non utilisés par les pharmacies privées mais vous pouvez faire l'essai. Vous pouvez aussi faire des demandes au centre hospitalier dont votre établissement dépend.

En ce qui concerne les vaccins, vous pouvez également faire la demande aux laboratoires.

Et pour avoir des fournitures scolaires à distribuer aux enfants du pays de destination, demandez aux supermarchés, banques, mutuelles, partenaires de l'association de votre établissement...

Pour résumer :

- Carte d'identité / Passeport / VISA
- Carnet de vaccination
- Attestation d'assurance / Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Carte étudiante
- Convention de stage / Portfolio / Traduction des compétences
- Billets de transports (avions, trains...)
- Matériel de stage
- Trousse de secours / médicaments / Carte groupe sanguin

Pour Erasmus+ :

- Attestation d'engagement au programme Erasmus
- Charte Erasmus+ de votre établissement

D. Une fois sur place

a) L'inscription au consulat

Le Consulat Général de France a pour rôle d'assurer la défense et la protection des Français-es. Lors de votre séjour à l'international, nous vous recommandons de vous inscrire au registre des français-es établis hors de France et de solliciter une carte

consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire. De plus, cette inscription permet au consulat d'avoir connaissance de votre présence sur le territoire notamment lors des catastrophes naturelles. C'est l'inscription au Fil d'Ariane. L'inscription peut s'effectuer par courrier électronique, par correspondance, par télécopie, ou en se déplaçant personnellement au Consulat. Pour toute inscription, vous devez vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de votre nationalité française, d'une attestation de résidence dans la circonscription consulaire. Toutes les informations nécessaires sur les démarches consulaires et le pays où vous vous rendez sont disponibles sur le site du Ministère des Affaires Étrangères¹⁹

Le Fil d'Ariane est le nom donné au réseau des ambassades, qui relie tou-te-s les touristes et les expatriés, et permet aux Français-es de se retrouver et d'être contacté-e-s partout où il-elle-s se déplacent, particulièrement en cas de catastrophes naturelles ou de conflits.

En cas de vol ou de perte de vos papiers

Le consulat pourra :

- Vous donner des attestations de perte / vol de documents, passeport, carte nationale d'identité ou permis de conduire sur la présentation d'une déclaration faite préalablement auprès des autorités locales de police,
- Vous délivrer un laissez-passer pour permettre votre seul retour en France, après avoir effectué-e une vérification,
- Vous délivrer un nouveau passeport après avoir consulté-e l'autorité émettrice (préfecture ayant établi votre passeport).

En cas d'arrestation

Le consulat pourra :

- Faire savoir aux autorités locales que vous êtes sous la protection consulaire de la France et s'enquérir du motif de votre arrestation,
- Avertir votre famille de votre arrestation et solliciter les autorisations nécessaires pour que l'on puisse vous rendre visite,
- Veiller à vos conditions de détention et au respect des lois locales,
- Vous proposer un-e avocat-e pour vous défendre (les frais resteront à votre charge).

¹⁹ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

En cas de maladie

Le consulat vous orientera vers un·e médecin agréé·e par ses services ainsi qu'une liste de médecins spécialisé·e·s (tant que cela est possible). Dans tous les cas, les honoraires seront à votre charge.

En cas d'accident grave

Le consulat peut prévenir votre famille et envisager avec celle-ci les mesures à prendre pour votre bien : hospitalisation ou rapatriement.

En cas de décès

Le consulat se chargera d'avertir votre famille et de l'aiguiller dans toutes les formalités administratives de rapatriement ou d'inhumation. Les frais seront à la charge de la famille, ou de l'organisme d'assurance du défunt.

b) Prévention

La sexualité

Utilisez toujours des préservatifs certifiés aux normes françaises (NF) ou européennes (CE). Achetez en ou pensez à en prendre au centre de dépistage le plus proche de chez vous ou dans une association de prévention avant de partir.

La situation sanitaire

Selon le lieu de résidence, il faut savoir quelles précautions sont à prendre. C'est pour cela qu'avant de partir, il existe dans toutes les grandes villes des centres spécialisés de conseils aux voyageur·euse·s pour répondre aux nombreuses questions concernant l'hygiène alimentaire et le traitement de l'eau, les maladies infectieuses ou spécifiques de certains pays. Même si vous ne résidez pas dans ces endroits, n'hésitez pas à les contacter par mail ou par téléphone, ils pourront vous donner de nombreux conseils.

Le paludisme

Aucun médicament n'est capable de conférer une protection absolue contre le paludisme. C'est pourquoi il est nécessaire de diminuer le risque de contracter le parasite en diminuant le nombre de piqûres de moustiques.

GUIDE DE LA MOBILITÉ

FNESI

Voici quelques conseils :

- Prévoir des moustiquaires imprégnées avec crochets et une ficelle pour la fixer au lit,
- Utiliser les répulsifs anti-moustiques sur les parties découvertes du corps et les insecticides (bombes insecticides et diffuseurs électriques).

Renseignez-vous auprès du pays de destination pour savoir si tout ceci se trouve facilement dans le pays, ceci vous évitera de vous surcharger. Dès que le soleil commence à tomber, couvrez-vous les bras, les jambes et mettez du répulsif.

Les boissons

Suivant le pays où vous allez, ne buvez que de l'eau préalablement stérilisée soit par vos pastilles soit par ébullition ou de l'eau embouteillée que l'on décapsule devant vous. Et surtout, pas de glaçons !

CONSEIL : Brossez-vous les dents uniquement avec de l'eau purifiée ou bouillie si vous êtes dans un pays où l'eau du robinet n'est pas potable.

L'alimentation

Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant toute manipulation d'aliments et avant les repas. Suivant le pays où vous allez, ne mangez pas de crudités, de légumes non épluchés ou non-cuits, de fruits que vous ne pouvez pas peler. Faites également attention aux crèmes, aux sauces, aux fruits de mer, aux plats cuits consommés froids, aux glaces ou aux sorbets, aux laits non stérilisés ou aux produits laitiers non pasteurisés. Attention ! Il ne s'agit pas de ne manger aucun produit local, juste de faire attention à leur provenance et à bien être sûr que votre estomac est prêt pour des aliments auxquels il n'est pas habitué !

Contre les piqûres d'insectes

Prévoyez une protection efficace contre les piqûres d'insectes, en utilisant à la fois des sprays pour les vêtements et pour les parties du corps exposées. N'oubliez pas la moustiquaire imprégnée d'insecticides ainsi que les spirales anti-moustiques.

Morsures et autres piqûres

Prévoyez une protection efficace contre les piqûres d'insectes, en utilisant à la fois des sprays pour les vêtements et pour les parties du corps exposées.

Pour ce qui est des tiques, pensez à bien prendre une pince à tiques avec vous lors de vos voyages, afin de pouvoir retirer correctement la tique (*il faut toujours retirer le corps et la tête*). Consultez un médecin rapidement ensuite. Si vous êtes mordu·e par un serpent, le premier conseil est de rester calme et de vous allonger. Envoyez votre collègue ou une personne autour de vous chercher du secours. Enlevez toute bague ou bracelet si la morsure est sur la main, afin d'éviter un effet "garrot". D'ailleurs, ne faites surtout pas de garrot ! Utilisez uniquement un pansement compressif sur la zone de la morsure.

Pour éviter les piqûres de scorpions : ne marchez pas pieds nus, stockez vos affaires en hauteur (*vos chaussures également pendant que vous dormez*). Secouez ou retournez les habits, les draps et les chaussures avant usage pour en déloger, les araignées, scorpions et autres animaux indésirables. Évitez les endroits très sales et vérifiez l'absence de petites bêtes dans votre douche.

Les animaux

Suivant le pays où vous vous rendez, évitez de caresser les animaux de compagnies étant donné le danger que constitue la rage dans les pays subtropicaux, même dans les villes. Ne négligez jamais une morsure ou une griffure animale : désinfection, sérum antitétanique, et pensez éventuellement à la rage.

La baignade

Évitez de vous baigner en eau douce (risque de bilharziose ou autre parasitose) même si l'eau n'est pas stagnante. Il n'y a pas de risque en eau de mer. Sur le sable, marchez avec des chaussures et prévoyez une grande serviette pour vous allonger (afin d'éviter par exemple le larva migrans du chien).

Le soleil

Protégez-vous avec des vêtements couvrants, et surtout une crème solaire à indice élevé. Des lunettes de soleil de bonne qualité et chapeaux à large bords pourront compléter votre panoplie. Évitez de vous exposer au soleil entre 11h et 15h (heure sur un cadran solaire).

Pour plus de précisions, tous ces thèmes sont détaillés dans les fiches du Comité d'information médicales (CIMED)²⁰.

²⁰ www.cimed.org

VI. Conclusion

IV. CONCLUSION

Désormais, vous avez toutes les clés en main ! La mobilité internationale pour les ESI ne cessent d'évoluer parallèlement aux établissements de formations qui acceptent de plus en plus que les étudiant·e·s partent à l'international. Nous remarquons également une hausse d'associations humanitaires proposant des stages infirmiers mais qui prônent néanmoins le volontourisme. Cela est donc un point de vigilance dans les années à venir. En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter à ai@fnesi.org !

ANNEXE I

Exemple de Bilan Prévisionnel (BP) :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Logistique		Subventions	
Lieu hébergement		ERASMUS	
Transports		Ville	
		Métropole	
Alimentation		Département	
		Région	
		Université	
Sécurité		CROUS	
Papier administratif			
Assurances		Dons	
Vaccination			
Trousse de secour			
Matériels		Actions	
		Ventes de crêpes	
		Ventes objets	
Loisirs		Soirée de cohésion	
Total		Total	0
Balance =			